

Ecrit par le 1 février 2026

Banque de France : Continuer à avancer malgré les incertitudes



Maintenir le cap, ne pas baisser les bras, garder confiance, la Banque de Vaucluse veut avancer même si les incertitudes persistent.

[Christine Gord](#), la directrice départementale de la Banque de France, le souligne lors de la conférence économique 2025 qui vient de se tenir à Avignon : « La visibilité est réduite. Les prévisions de croissance chiffrées à +1,1% en 2024, sont estimées à +0,9% en France et l'inflation devrait être contenue au-dessous de 2%, avec +1,6%. Mais l'augmentation des prix s'est quand même envolée de +20% ces dernières années et forcément les ménages et les entreprises en ont souffert. Le taux de chômage a progressé et devrait atteindre 7,8% avant de redescendre en 2027. Dans un monde politique et économique aussi anxiogène les particuliers préfèrent épargner plutôt que consommer ou investir ».

Progression du surendettement en Vaucluse

La directrice départementale de la Banque de France continue de commenter le baromètre : « Entre 2023 et 2024, les crédits à l'habitat avaient plongé de -14,35%, mais on note qu'entre juillet et décembre dernier, ils ont progressé de 203M€ en Vaucluse. En revanche, le pourcentage de surendettement progresse chez nous de +16% alors qu'il est de +13,3% en Provence Alpes Côte d'Azur et de +10,8% en

Ecrit par le 1 février 2026

France ».

Résilience des entreprises

Du côté des entreprises, une enquête a été réalisée dans la région auprès d'un millier de dirigeants qui emploient 165 800 salariés et réalisent un chiffre d'affaires de 35 milliards d'euros. « Entre la dissolution, l'absence de gouvernement, le changement de premier ministre en quelques semaines, l'absence de cap, l'incertitude demeure. Les volumes d'affaires et les effectifs sont globalement maintenus, notamment grâce à l'export qui dope la croissance dans l'industrie, l'agro-alimentaire, la viticulture et la chimie. Mais le secteur des équipements électriques recule et ses investissements marquent le pas avec un taux de -23%. Autre secteur en berne : l'intérim quel que soit le secteur, -11,5% par exemple dans l'industrie, seule l'hôtellerie-restauration y échappe avec un chiffre d'affaires en hausse de +6,2%, pendant que la logistique et les transports souffrent eux aussi (-0,5% d'évolution du CA).



Daniel Léonard, président de la Fédération du BTP 84, et Christine Gord, directrice départementale de la Banque de France.

« La crise continue avec 29% de constructions en moins. »

Daniel Léonard, président de la Fédération du BTP 84

Tout un pan de l'économie continue à se fissurer : la construction et les travaux publics. Daniel Léonard, président de [la Fédération du BTP 84](#) prend la parole : « La crise continue avec 29% de constructions en moins, moins 18% d'appel d'offres, des matières premières qui ont flambé de +20%. Nous ne pouvons plus investir mais nous faisons tout pour sauver les emplois et les entreprises du bâtiment. »

Ecrit par le 1 février 2026

Les graphiques de la Banque de France montrent ce net repli avec -8,8% d'effectifs dans le second œuvre, -6,2% dans la construction et le gros œuvre. Toutefois, les dirigeants ne baissent pas les bras, ils espèrent améliorer leurs carnets de commandes avec 44% d'entre eux qui tablent sur une situation stable dans les mois qui viennent.

Le nombre de liquidations judiciaires a baissé l'an dernier

Enfin, Gérard Arnault, qui a présidé pendant 8 ans le Tribunal de Commerce d'Avignon [devenu depuis le 1er janvier Tribunal d'activités économiques TAE](#) parle des défaillances en France : plus de 66 000 en France, 6 764 dans la Région Sud avec un taux de +14,9% alors qu'en Occitanie il est de +13,6% et en Corse de +12,2%. « Mieux vaut prévenir que guérir. Plus tôt les patrons en difficulté font appel à nous, plus vite ils peuvent être guéris, c'est à dire sauver leur entreprise et leurs salariés. En Vaucluse, les entretiens prévention ont explosé de 116 en 2019 à 309 l'an dernier, les liquidations judiciaires ont baissé de -3,9% l'an dernier, du coup, on a réussi à sauver davantage d'emplois. »



Gérard Arnault, ancien président du Tribunal de commerce d'Avignon et la Christine Gord.

Des trésoreries à surveiller

Après la parenthèse enchantée des Jeux Olympiques et Paralympiques qui ont contribué à la progression de + 1/4 de point de croissance au 3^e trimestre en France, l'activité risque de tourner au ralenti en 2025. Certes l'inflation pourrait continuer à refluer, mais les chefs d'entreprises sont souvent frappés de plein fouet par des factures impayées ou des délais de paiement rallongés : 18% sont payés 60 jours plus tard, ce qui met en péril la trésorerie et réduit à néant leur envie d'embaucher avec des lendemains aussi incertains.

Ecrit par le 1 février 2026

Le Tribunal de Commerce d'Avignon change de président et devient « TAE » Tribunal d'Activités Economiques



Avec émotion, après 8 ans de présidence, Gérard Arnault a passé la main. Dans son discours, il a remercié « Les 42 juges et 3 greffiers qui composent le tribunal. Eux dont la rigueur professionnelle a toujours permis de rendre des décisions équilibrées et éclairées et de faire de cette juridiction un pilier, un lieu de solutions pour les entreprises en difficulté ». Il a rappelé « Le rôle vital de la justice commerciale qui a su s'adapter à la numérisation croissante des affaires. L'équité, la transparence et l'indépendance ont toujours guidé mon travail. » Et il a cité quelques chiffres : +40% de procédures collectives par rapport à 2019, + 28% d'injonctions à payer, +250% d'entretiens de prévention.

« Quel président, Gérard Arnault! Au-delà de ses qualités techniques indéniables, sa plus-value réside avant tout dans ses qualités humaines, son écoute, son sens du dialogue, son esprit de concertation, son

Ecrit par le 1 février 2026

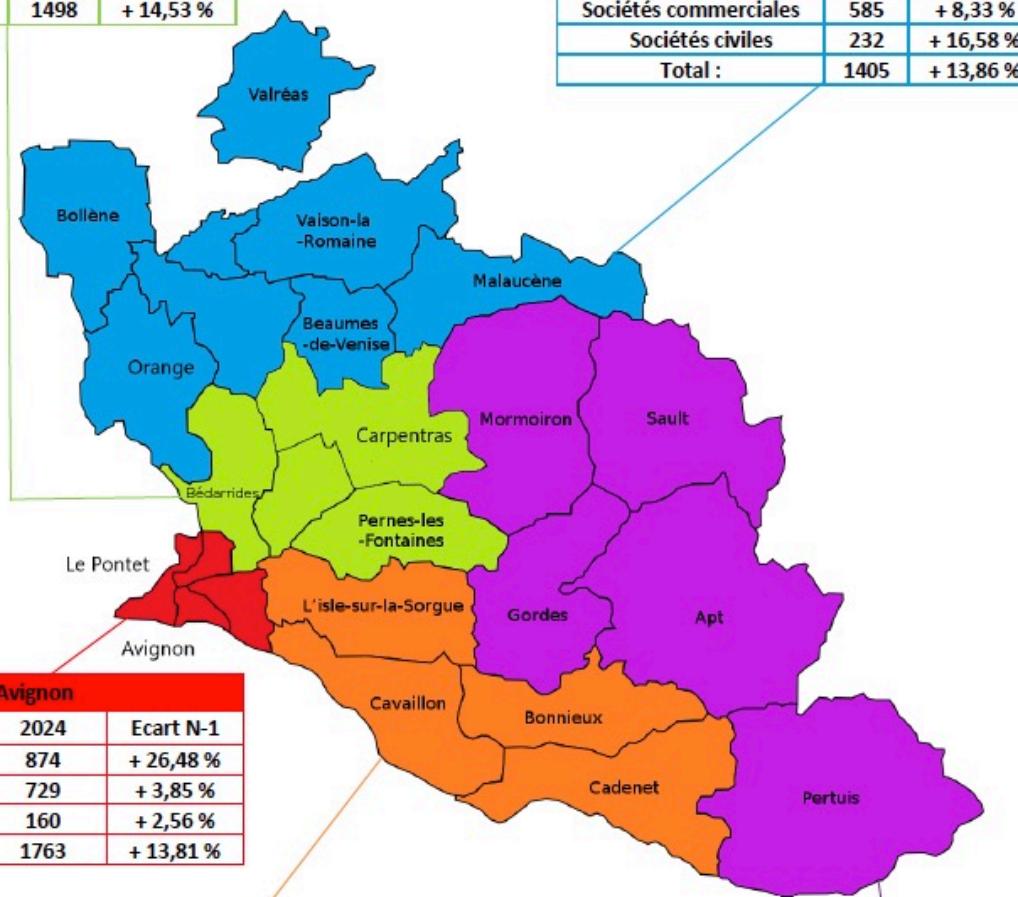
investissement sans faille, son amour de la justice, sa disponibilité, sa sagacité. Son amour de la justice, son implication auront été de puissants moteurs pour notre juridiction ». Ainsi s'est exprimé son successeur, Jean-Michel Calleja qui lui a succédé à la tribune.

Comme son homologue de Marseille, il qualifie 2024 d'année « horribilis » : « +31% de radiations, + 86% d'injonctions de payer, +89% de liquidations judiciaires depuis 3 ans. Enfin les sanctions ont grimpé de + 225% sur un an, notamment pour interdiction de gérer... Ce qui est un très bon indicateur pour assainir le tissu économique » et repérer les brebis galeuses qui construisent des sociétés de paille pour blanchir leur argent.

Ecrit par le 1 février 2026

Répartition par intercommunalités des créations d'entreprises en 2024 :

Les Pays du Mont-Ventoux		
	2024	Ecart N-1
Personnes physiques	711	+ 40,18 %
Sociétés commerciales	579	+ 9,24 %
Sociétés civiles	208	- 8,77 %
Total :	1498	+ 14,53 %



Le Haut-Vaucluse		
	2024	Ecart N-1
Personnes physiques	588	+ 18,79 %
Sociétés commerciales	585	+ 8,33 %
Sociétés civiles	232	+ 16,58 %
Total :	1405	+ 13,86 %

Le Grand Avignon		
	2024	Ecart N-1
Personnes physiques	874	+ 26,48 %
Sociétés commerciales	729	+ 3,85 %
Sociétés civiles	160	+ 2,56 %
Total :	1763	+ 13,81 %

Le Pays des Sorgues		
	2024	Ecart N-1
Personnes physiques	568	+ 20,59 %
Sociétés commerciales	729	+ 10,12 %
Sociétés civiles	255	- 0,39 %
Total :	1552	+ 11,73 %

Le Luberon		
	2024	Ecart N-1
Personnes physiques	433	+ 3,84 %
Sociétés commerciales	499	+ 11,38 %
Sociétés civiles	207	- 6,33 %
Total :	1139	- 4,88 %

Jean-Michel Calleja a évoqué l'IA (intelligence artificielle). « Elle permet de traiter des procédures standardisées et répétitives grâce à une assistance rédactionnelle ou de préparer des rapports résumant des faits pertinents. Le débat n'est pas de refuser l'IA mais de savoir comment l'utiliser avec toutes les

Ecrit par le 1 février 2026

garanties d'impartialité et d'indépendance. L'humain doit rester décisionnaire dans l'acte de juger, ce qui implique que l'intelligence humaine ne s'efface pas devant l'IA par facilité ou par paresse ».

[Avignon le 1er janvier 2025, le tribunal de commerce devient 'le tribunal des activités économiques'](#)

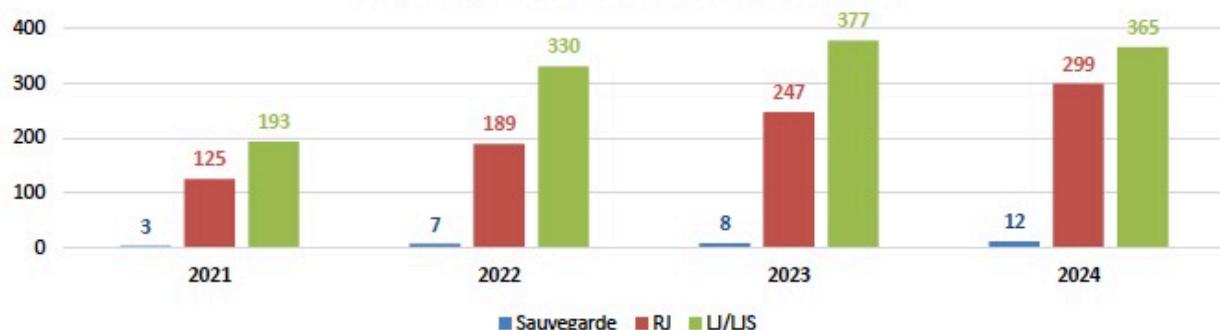
Il parle ensuite du [Tribunal des Activités Economiques](#) qui va être expérimenté à Avignon et sur lequel reviendra la Procureure de la République. Enfin il ironise sur le fameux « Infogreffé » qu'avait voulu imposer un ancien Ministre de la Justice. « Un échec retentissant pour cette réforme insuffisamment préparée pour le traitement des formalités au registre du commerce et des sociétés. » Un guichet unique qui a débouché sur la thrombose totale du système. Le nouveau Président Calleja a conclu : « Il est navrant de constater que des postures dogmatiques ont pu conduire à une telle désorganisation et à une paralysie réelle de l'économie ».

Ecrit par le 1 février 2026

Les ouvertures des procédures collectives :

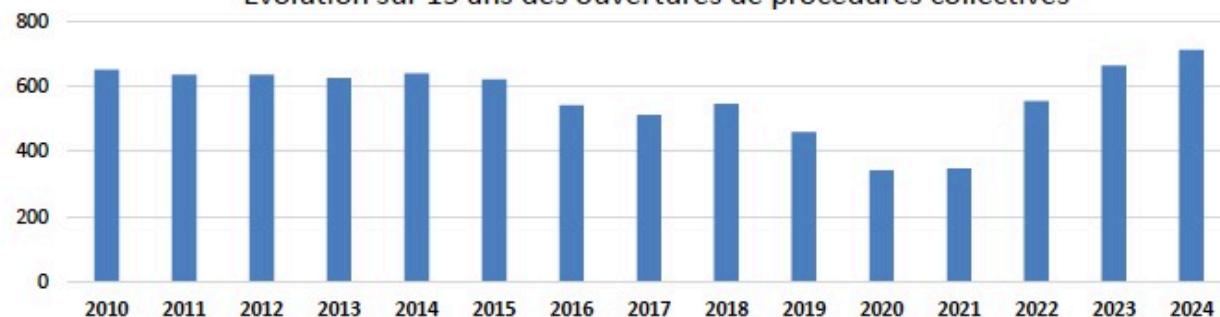
	2021	2022	2023	2024	Écart 2023/2024
<i>Sauvegarde</i>	3	7	8	12	+ 50 %
<i>Redressement judiciaire</i>	125	189	247	299	+ 21,05 %
<i>Liquidation judiciaire</i>	32	70	65	51	- 21,54 %
<i>Liquidation judiciaire simplifiée</i>	161	260	312	314	+ 0,64 %
<i>Rétablissement professionnel</i>	0	3	3	0	/
<i>Résolution de plan</i>	27	26	29	36	+ 24,14 %
Total	348	555	664	712	+ 7,23 %

Les principales ouvertures de procédures



	2021	2022	2023	2024	Écart 2023/2024
Nombre de procédures ouvertes	348	555	664	712	+ 7,23 %
Nombre de salariés concernés	531	1067	1267	1205	- 4,89 %
Chiffre d'affaires global	46 826 438,00 €	200 853 076,00 €	184 707 005,00 €	210 708 400 €	+ 14,08 %

Évolution sur 15 ans des ouvertures de procédures collectives



2024 : année historique du nombre d'ouvertures de procédures collectives sur les 15 dernières années

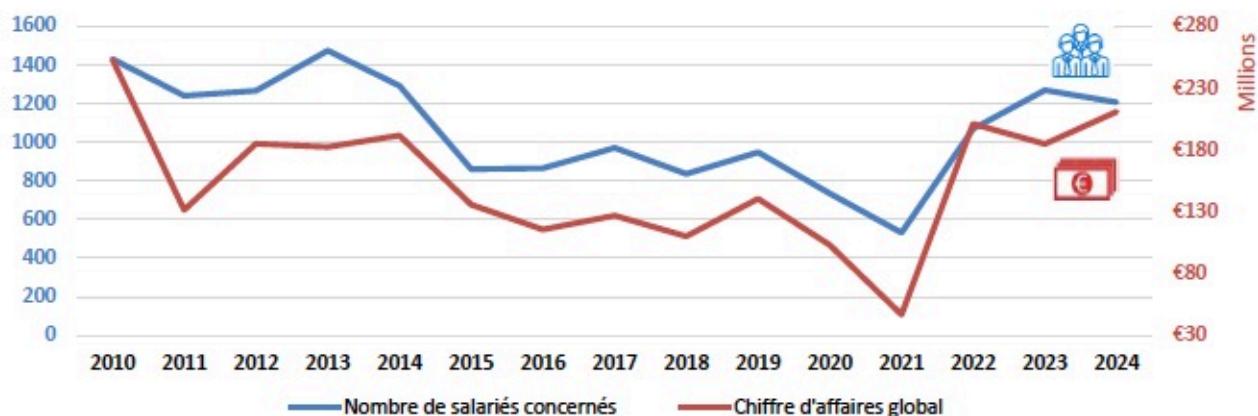
Ecrit par le 1 février 2026

Forence Galtier, la Procureure de la République a procédé à l'installation de 9 nouveaux juges consulaires (dont une chevrière et un maraîcher) et de 4 assesseurs. Elle a remercié le président sortant, Gérard Arnault : « Vous avez su gérer admirablement et juguler l'explosion annoncée des entreprises en plein vol et la déferlante des procédures collectives n'a pas eu lieu. Pour autant les signaux d'inquiétude sont bien là, avec un bond de + 12,42% d'immatriculations et il ne faut pas oublier que toutes les sociétés ne sont pas pérennes. N'est pas entrepreneur qui veut. Nombreuses sont les sociétés qui ont vécu sous la perfusion des aides publiques, persuadées de l'arrivée de jours meilleurs qui ne sont jamais venus. C'est ainsi que les liquidations ont grimpé en flèche de + 40,45%. » Florence Galtier poursuit « L'échec d'une entreprise n'est pas toujours le fait de son dirigeant, mais sa négligence à déclarer la cessation de paiement, à produire les documents comptables et à communiquer la liste des créanciers. Aux fins de sanction commerciale, avec la pratique de la saisine que j'ai demandée, en 2024 le taux d'interdiction des interdictions de gérer ont été multipliées par 5 ».

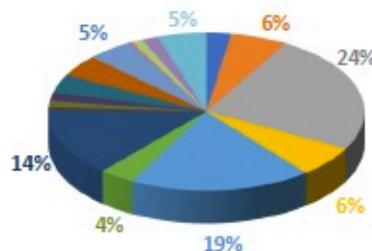
Elle a martelé les valeurs cardinales de cette juridiction : « Nous partageons les mêmes objectifs soutenus par des valeurs communes : une justice impartiale, rigoureuse, accessible et comprises par toutes les parties ».

Ecrit par le 1 février 2026

Évolution sur 15 ans des indicateurs des procédures collectives



Les ouvertures de procédures collectives par type d'activités



- AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE
- INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE
- CONSTRUCTION
- COMMERCE ET RÉPARATIONS D'AUTOMOBILES
- COMMERCE
- TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE
- HÉBERGEMENT ET RESTAURATION
- ÉDITION, DIFFUSION ET ACTIVITÉS DE PRODUCTION
- TÉLÉCOMMUNICATIONS, PROGRAMMATION INFORMATIQUE
- ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE
- ACTIVITÉS IMMOBILIERES
- ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES
- ACTIVITÉS DE SERVICE ADMINISTRATIF ET DE SOUTIEN
- ENSEIGNEMENT
- SANTÉ HUMAINE ET ACTIVITÉS D'ACTION SOCIALE
- ARTS, SPORTS ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES
- AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES

Nombre d'administrateurs judiciaires dans les procédures collectives :

La Procureure de la République d'Avignon a enfin insisté sur l'expérimentation du « Tribunal d'Activités Economiques » (TAE) qui remplace le Tribunal de Commerce depuis le 1er janvier. « Une nouvelle structure parmi seulement 12 juridictions sur le territoire national ». Elle est désormais compétente en lieu et place des tribunaux judiciaires d'Avignon et de Carpentras pour le traitement de toutes les procédures amiables et collectives, quel que soit le type d'activité ».

Ecrit par le 1 février 2026



Les nouveaux juges consulaires 2025 : Olivier Auch-Roy, Eric Dupressoir, Thierry Lamour, Raphaël Le Bruchec, Didier Merland, Jérôme Micheletti et Agnès Youenou Muteau (Absente). Les assesseurs 'agricoles' nommés par la Chancellerie : Gabrielle Durain, Didier Brun, Stéphane Gabinel. Crédit : DR

Quant au Rapport d'activités 2024, en 17 pages, il radisocopie le Vaucluse économique avec nombre de graphiques, camemberts et infographies. Pêle-mêle : +7,38% de radiations et + 12,42% d'immatriculations au registre du commerce. Pour la répartition des créations par intercommunalités, Les Pays du Mont-Ventoux arrivent en tête (+14,53%), suivis du Haut-Vaucluse (+13,86%), du Grand Avignon (+13,81%), et enfin le Pays des Sorgues (+ 11,73%). Seul le Luberon recule de -4,88%.

Ecrit par le 1 février 2026

Les 10 communes les plus dynamiques économiquement en stock d'immatriculations :

Rang	N-1	VILLE	Total	Ratio 84
1	=	AVIGNON	1433	19,48%
2	=	CARPENTRAS	424	5,76%
3	=	CAVAILLON	382	5,19%
4	=	ORANGE	378	5,14%
5	+1	ISLE SUR LA SORGUE	328	4,46%
6	-1	PERTUIS	316	4,29%
7	=	SORGUES	241	3,28%
8	=	LE PONTET	230	3,13%
9	+1	PERNES LES FONTAINES	226	3,07%
10	-1	APT	182	2,47%

Les 10 communes les plus dynamiques en stocks d'immatriculations sont dans l'ordre : Avignon (19,48%), Carpentras (5,76%), Cavaillon (5,19%), Orange (5,14%), Isle-sur-La Sorgue (4,46%), Pertuis (4,29%), Sorgues 3,28%), Le Pontet (3,13%), Pernes (3,07%) et Apt (2,47%).

Enfin, comme on ne compte plus les burn-out et dépressions nerveuses qui frappent les patrons dans la situation économique et politique instable que nous traversons depuis des mois, le dispositif APESA (Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Souffrance Aigüe) a - hélas - de beaux jours devant lui... Le nombre d'alertes a flambé en 2024 : +57,14%.

Ecrit par le 1 février 2026

Tribunal de commerce d'Avignon**42 juges****Année judiciaire 2025****Greffiers associés :**

Guillaume JOUVENCEAU

Aurélie MARTINELLI

Président : Jean-Michel CALLEJA**Vice-président : Philippe BARDIN****Greffier salariée : Manon CHARNAY****CONTENTIEUX GÉNÉRAL***Affaires nouvelles et audiences de mise en état (JCIA) - lundi après-midi*

1^{ère} Chambre	Section 1.1 ME1.1 & ME1.2	Florence DUPRAT ou Sébastien LEGRAND ou Thierry PICHON	Michel MARIDET	Michel BLANC
	Section 1.2 ME2.1 & ME2.2		Thierry LAMOUR	Raphaël LE BRUCHEC
			Olivier AUCH ROY	Jérôme MICHELETTI
			Maria CHALLIGUI	Eric DUPRESSOIRE

Audiences de plaidoiries - vendredi matin

2^{ème} Chambre	Section 2.1	Philippe BARDIN	Olivier SORIN	Jacqueline MARINETTI
	Section 2.2	Thierry PICHON	Céline GUICHARD	Bernard TEYSSONNIERES
3^{ème} Chambre	Section 3.1	Jean-Michel CALLEJA	Antoine VALAT	Corinne PAIOCCHI
	Section 3.2	Antoine VALAT	Frédéric BILLON	Didier MERLAND

RÉFÉRÉS et JUGES PLACÉS

Référez	Philippe BARDIN	Jean-Michel CALLEJA	Thierry PICHON
	Sébastien LEGRAND	Thierry PICHON	Gérard ARNAULT
Juges placés	Caroline DAUBA		Philippe VIGNE

PROCÉDURES COLLECTIVES*Audiences en chambre du conseil - mercredi matin*

4^{ème} Chambre	Section 4.1	Daniel HATTON	Vincent ESTIENNE	Radouane AMERZAG
	Section 4.2	Philippe LE SAFFRE	Simon REBOULET	Sylvain DEKONINK
5^{ème} Chambre	Section 5.1	Denis BOREL	Nadia MOSSE	Bernard TEYSSONNIERES
	Section 5.2	Mireille DAUDIER	Jean-Michel CALLEJA	Sophie MINAULT
6^{ème} Chambre agriculteurs	Chambre agriculteurs	Gérard ARNAULT	Gabrielle DURIN	Michel FILLIOL
		Gérard ARNAULT	Stephane GABINEL	Didier BRUN

Audiences de clôtures et sanctions - lundi et mercredi après-midi

7^{ème} Chambre	Clôtures	Jean-Pierre MARCHENAY	Michel BLANC	Jean-Philippe ALTAYRAC
	Sanctions	Jean-Pierre MARCHENAY	Didier MERLAND	Agnès YOUENOU MUTEAU

PRÉVENTION

Difficultés des entreprises	Gérard ARNAULT	Daniel GUYON	Michel MARIDET
MARD		Thierry PICHON	
Pôle de veille judiciaire		Gérard ARNAULT	

Ecrit par le 1 février 2026

Avignon le 1er janvier 2025, le tribunal de commerce devient 'le tribunal des activités économiques'



C'est à l'initiative du président du tribunal judiciaire d'Avignon Jean-Philippe Lejeune, de Florence Galtier procureure de la République près du tribunal judiciaire d'Avignon et de Gérard Arnault président du tribunal de commerce qu'Avignon fait partie des 12 tribunaux de commerce bientôt dénommés 'tribunaux des activités économiques'. Mission ? Traiter les procédures amiables et collectives de l'ensemble du département quelle que soit l'activité exercée. Cette réforme permettra de soulager les tribunaux judiciaires d'Avignon et de Carpentras.

Ils seront désormais 12 tribunaux à mener cette opération pilote nationale dont l'objet est d'absorber certaines compétences du tribunal judiciaire comme les procédures de sauvegarde, les redressements

Ecrit par le 1 février 2026

judiciaires, les liquidations judiciaires et les procédures amiables (règlements amiables agricoles, mandats *ad hoc* et conciliations) de l'ensemble des activités, à l'exception des professions juridiques réglementées : avocats, notaires et commissaires de justice.

Une expérimentation menée sur 4 ans

La création des tribunaux des activités économiques entre dans le cadre de la Loi d'orientation et de programmation du ministère de la justice n° 2023-2027, et sera expérimentée pour une période de 4 ans dès le 1^{er} janvier 2025, pour être, ensuite, possiblement étendue à l'ensemble du pays. Objectif ? Désencombrer les Tribunaux judiciaires, gagner en efficience, donner plus de clarté aux justiciables et réduire le coût de la Justice.

Les nouveaux tribunaux des activités économiques

Les tribunaux de commerce désignés par le garde des sceaux, ministre de la justice, pour expérimenter les tribunaux des activités économiques (TAE) sont : Avignon, Auxerre, Le Havre, Le Mans, Limoges, Lyon, Marseille, Nancy, Nanterre, Paris, Saint-Brieuc et Versailles. Les affaires déjà en cours demeurant dans le giron du tribunal judiciaire pour continuer d'y être traitées. A noter que le tribunal des activités économiques d'Avignon est le seul de France qui absorbera la compétence de deux tribunaux judiciaires : Avignon et Carpentras.

Une nouvelle organisation scrutée par un Comité d'experts

Conformément au [décret n° 2024-674 du 3 juillet 2024](#), cette nouvelle organisation sera examinée par un Comité d'experts et de parlementaires chargés de remettre un rapport d'évaluation au Parlement avant le 1^{er} juillet 2028. L'expérimentation menée à son terme pourrait être généralisée à tout le territoire français. Un questionnaire de satisfaction, dévolu aux justiciables, sera disponible au sein de chaque tribunal des activités économiques. Celui d'Avignon est composé de 42 juges consulaires du tribunal de commerce, de 6 juges exerçant la profession d'exploitants agricoles et des greffiers du tribunal de commerce.

Qui cela concerne-t-il ou pas ?

Tout professionnel éprouvant des difficultés économiques : les associations, les exploitants agricoles, les sociétés civiles, les professions libérales. Ceux que le TAE ne concernera pas ? Les avocats, les notaires, les commissaires de Justice, les greffiers de tribunal de commerce, les administrateurs judiciaires et les mandataires judiciaires.

Pour quelles procédures ?

Les procédures amiables : règlements amiable agricole, mandats *ad hoc*, conciliations ; les procédures collectives : sauvegardes, redressements judiciaires, liquidations judiciaires ; les actions et contestations relatives aux baux commerciaux nées de la procédure collective et présentant avec celle-ci des liens de connexité suffisants et la propriété intellectuelle.

Pourquoi cette réforme ?

Jusqu'à présent les tribunaux judiciaires et les tribunaux de commerce traitaient à concurrence les procédures amiables et collectives, en fonction de l'activité du débiteur. Désormais, il n'y aura plus

Ecrit par le 1 février 2026

qu'une seule juridiction spécialisée pour le traitement de la matière.

Qui fera partie du Comité de pilotage ?

La conduite de l'expérimentation est assurée par un Comité de pilotage composé au 1° du directeur des services judiciaires ; 2° du directeur des affaires civiles et du sceau ; 3° d'un premier président d'une cour d'appel dans le ressort de laquelle un tribunal des activités économiques a son siège ; 4° d'un procureur général près une cour d'appel dans le ressort de laquelle un tribunal des activités économiques a son siège ; 5° d'un président d'un tribunal judiciaire dans le ressort duquel un tribunal des activités économiques a son siège ; 6° d'un procureur de la République près un tribunal judiciaire dans le ressort duquel un tribunal des activités économiques a son siège ; 7° d'un président d'un tribunal des activités économiques ; 8° d'un greffier d'un tribunal des activités économiques ; 9° d'un administrateur judiciaire ; 10° d'un mandataire judiciaire ; 11° d'un bâtonnier de l'ordre des avocats d'un barreau dans le ressort duquel un tribunal des activités économiques a son siège ; 12° d'un membre d'une chambre départementale d'agriculture ; 13° du président de la conférence générale des juges consulaires de France ; 14° du vice-président du conseil national des tribunaux de commerce ; 15° du président du conseil national des greffiers des tribunaux de commerce. Le directeur des services judiciaires et le directeur des affaires civiles et du sceau coprésident ce comité. Les personnes mentionnées aux 3° à 12° sont nommées par arrêté du garde des sceaux, ministre de la Justice.

Ecrit par le 1 février 2026



Jean-Philippe Lejeune président du Tribunal judiciaire d'Avignon, Florence Galtier procureure de la République près du Tribunal judiciaire d'Avignon et Gérard Arnault président du Tribunal de commerce
Copyright MMH

Ils ont dit

«Cette simplification est très importante notamment au regard de la spécificité de notre Département qui est très rural et comporte de nombreux agriculteurs, notamment sur Carpentras et ses environs, expliquait Jean-Philippe Lejeune, président du tribunal judiciaire d'Avignon précisant, sur les 12 tribunaux choisis pour être pilotes, le tribunal de commerce d'Avignon sera le seul à absorber les activités de deux tribunaux judiciaires : Avignon et Carpentras.»

Pourquoi le tribunal d'Avignon a-t-il été choisi ?

«Parce que nous rassemblions plusieurs critères : un département rural comptant de nombreuses exploitations agricoles, viticoles, des petites et moyennes entreprises, des entreprises importantes, des

Ecrit par le 1 février 2026

professions libérales et de nombreuses associations,» soulignait Gérard Arnault, président du tribunal de commerce d'Avignon.

Le Comité d'évaluation

«Le Comité d'évaluation se réunira trois fois par an, précisait Florence Galtier, procureure de la République. Il permettra d'analyser régulièrement la situation et de nous alerter sur le type de difficultés rencontrées, même si la procédure reste la même. Cette réforme vise à simplifier et à transférer les compétences et les charges parce que 90% des professions relèvent du tribunal des activités économiques, cependant nous n'évaluons pas encore le volume d'affaires que cela représente.»

Fiers d'avoir été choisis comme site pilote

«C'est tous les trois, ensemble, que nous avons porté la candidature du tribunal de commerce d'Avignon comme tribunal des activités économiques. Notre département paraissait vraiment destiné à cette expérimentation et le tribunal de commerce d'Avignon fonctionne très bien,» concluaient Jean-Philippe Lejeune président du tribunal judiciaire d'Avignon, Florence Galtier, procureure de la République près du Tribunal judiciaire d'Avignon et Gérard Arnault, président du tribunal de commerce d'Avignon.

Devenez juge consulaire au Tribunal de commerce d'Avignon

Ecrit par le 1 février 2026



Gérard Arnault, président du [Tribunal de commerce d'Avignon](#), lance à un appel à candidature afin que les entrepreneurs, dirigeants et cadres vaulxusiens s'investissent dans la mission de juge auprès du Tribunal de commerce de la cité des papes.

« Chefs d'entreprise en nom personnel, dirigeants ou cadres supérieurs, femmes et hommes issus du monde de l'entreprise peuvent exercer bénévolement une activité juridictionnelle au sein des tribunaux de commerce, rappelle Gérard Arnault, le président du Tribunal de commerce d'Avignon. Ils s'engagent pour le service public de la justice à laquelle ils apportent leur connaissance du monde économique et dans le but de rendre la justice, en droit, au nom du peuple français. »

Une présence régulière demandée

« Les juges des tribunaux de commerce sont élus pour 2 ans lors de leur première élection, poursuit-il. Ils peuvent, à l'issue d'un premier mandat, être réélus par période de 4 ans. Une formation obligatoire est dispensée la première année du mandat par l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM). A compter de la deuxième année, deux jours de formation par an au minimum doivent être effectués par le juge aux fins d'améliorer ses connaissances en droit. »

« Les juges consulaires exercent leur activité judiciaire dans les divers domaines de compétence du tribunal de commerce, notamment la résolution des litiges, la prévention et le traitement des difficultés des entreprises. La fonction de juge consulaire représente une certaine charge de travail personnel. Il

Ecrit par le 1 février 2026

consacre à sa fonction une présence régulière au tribunal à laquelle s'ajoute l'étude des dossiers et la rédaction des décisions qui peuvent nécessiter plusieurs heures de travail. »

Ethique et déontologie

« Le juge consulaire se doit de respecter des règles strictes d'éthique et de déontologie, poursuit Gérard Arnault. L'intéressé peut se porter candidat dans le tribunal dans le ressort duquel est située son entreprise ou son activité, ou dans un tribunal d'un ressort limitrophe. Le candidat devra toutefois préalablement s'assurer qu'il satisfait aux conditions d'éligibilité pour devenir juge consulaire. Toute personne intéressée est invitée à se présenter au président du tribunal, lequel a mis en place une commission de recrutement, chargée d'accueillir les candidats, de leur expliquer en quoi consiste leur future mission, d'évaluer leur motivation et leurs compétences. »

« Le comité est particulièrement attentif à déceler chez les candidats la solidité de l'expérience vécue du monde des affaires, le bon sens et l'intégrité. Aucun diplôme n'est exigé ; toutefois, la capacité d'approche juridique des problèmes constitue une promesse sérieuse d'adaptation et de réussite dans la fonction de juge. »

Contact pour envoyer votre demande de candidature : presidenttc84@gmail.com

Tribunal d'Avignon : 3 audiences solennelles et une demande à l'unisson d'effectifs supplémentaires pour cette rentrée judiciaire

Ecrit par le 1 février 2026



Conseil des Prud'hommes, Tribunal de Commerce, Tribunal judiciaire, les audiences solennnelles se sont succédées ce vendredi 20 janvier lors de 'Marathon' de la rentrée 2023 du Tribunal de justice d'Avignon.

La journée a commencé à avec le Conseil des Prud'hommes, Salle Mirabeau. Le président, Achraf Bouhou salue « Cette institution initiée il y a 217 ans (en 1808) par Napoléon Ier pour faciliter les conciliations entre employeurs et employés, une exception française paritaire, qui au fil du temps, s'est complexifiée ». Quelques chiffres pour évoquer l'activité 2022 en Vaucluse. Au chapitre 'contentieux général' : 691 affaires traitées (contre 532 en 2021), pour les référés 84 (contre 73), 41 conciliations (contre 29) et enfin réduction notable de la durée du stock 16 mois contre 22,5.

Il a ensuite laissé sa place à la nouvelle présidente, Sylvie Brès, conseillère prudhommale depuis plus de 20 ans. A cette occasion, cette dernière l'a remercié d'avoir « redonné à cette juridiction (de 88 membres) la sérénité indispensable à son bon fonctionnement malgré la démission de 5 conseillers en novembre 2021. » Elle a salué le travail des conseillers « rescapés » qui ont su réagir en faveur du

Ecrit par le 1 février 2026

justiciable et elle a réclamé au 1er président le retour à Avignon de la section 'Activités diverses' délocalisée à Orange.



Sylvie Brès, nouvelle présidente du Conseil des Prud'hommes.

Après les Prud'hommes, place au Tribunal de commerce

A partir de 11h, dans la salle où se déroulent d'habitude les sessions d'assises, c'est ensuite Gérard Arnault qui a fait le bilan 2022 et tracé les perspectives 2023 du Tribunal de commerce qu'il préside. « Depuis la crise sanitaire, une succession de chocs majeurs et inattendus affectent notre quotidien. Après le 'quoi qu'il en coûte', le retour à la réalité a été accompagné d'une augmentation significative des défaillances d'entreprises : +60% pour notre juridiction (54% en France). Aujourd'hui, je ne peux qu'être inquiet des chocs que représentent pour les entrepreneurs les conséquences du conflit en Ukraine sur nos approvisionnements énergétiques et leurs coûts, le tout générateur d'inflation et l'augmentation des taux d'intérêt ».

« Rembourser les PGE et les dettes envers l'Urssaf va être plus difficile. »

Gérard Arnault, président du Tribunal de commerce

Il évoque « Les effets de la crise inflationniste qui vont peser sur l'activité du bâtiment et le prix de l'énergie sur l'agriculture, la restauration, l'agro-alimentaire et l'activité commerciale. Rembourser les

Ecrit par le 1 février 2026

PGE (Prêts garantis par l'Etat) et les dettes envers l'Urssaf va être plus difficile. Les dirigeants d'entreprises en difficulté ont demandé à rencontrer un juge de la prévention. Leur nombre a doublé en 2022 (316) et le taux de réussite s'est élevé à 78%. Néanmoins, et je le déplore, sur 555 ouvertures de procédure, 359 (65%) ont fait l'objet d'une liquidation judiciaire directe. J'insiste donc : il faut absolument anticiper et se mettre sous la protection de notre Tribunal de commerce dès la première alerte. Au niveau national, nous constatons un taux de réussite de 39% pour les redressements. » Autre activité du Tribunal, le contentieux : 1 411 injonctions de payer (971 en 2021, soit +45%) ont été prononcées.

« Le guichet unique n'est pas à la hauteur d'Infogreffefr. »

« Avec la multiplication des dossiers (environ 10 000 par an en Vaucluse), la complexification du droit, des besoins de formation, la limite du bénévolat, il est temps de préparer l'avenir, d'alléger les charges donc d'augmenter l'effectif et de le porter de 35 à 42 juges » a demandé le Président Gérard Arnault. Il a ensuite évoqué le portail internet du 'Guichet électronique' devenu obligatoire depuis le 1er janvier 2023. « En 2022, 2,4 millions de formalités dématérialisées ont été traitées sur Infogreffefr mais il est désormais interdit aux déclarants de déposer des formalités au registre du commerce et d'utiliser ce site. Or 'le guichet unique' n'est pas à la hauteur de ses ambitions et n'apporte pas le service du regretté Infogreffefr » regrette-t-il.

Bénévoles de la Justice : Oui, Mécènes : Non !

Gérard Arnault a également évoqué 'Les Etats généraux de la Justice' : un nouveau statut de l'entrepreneur rend insaisissable l'ensemble de son patrimoine personnel, ce qui est une bonne nouvelle. « En revanche, je disposais pour notre Tribunal de Commerce de Vaucluse d'une dotation annuelle de 1 800€ en 2018, en 2023, elle sera de 800€ et aucun défraiement (frais d'essence, péages, parking) n'est versé aux juges pour leurs déplacements. Nous sommes d'accord pour être bénévoles mais pas pour être des mécènes de la Justice ».

Sans parler de la tenue obligatoire que doivent arborer les juges lors des cérémonies officielles, comme l'Audience solennelle : robe noire (environ 900€), toque en soie (100 à 200€), ceinture moirée (une centaine d'euros), sans oublier les gants blancs qui sont intégralement payés par les conseillers prudhommaux sans la moindre compensation financière, en dehors de l'honneur d'être utiles aux autres. Non sans avoir au préalable ingurgité les milliers de pages du Code du travail et du Code du commerce.

Ecrit par le 1 février 2026



Gérard Arnault, président du Tribunal de commerce.

Les MARD et l'APESA donnent satisfaction

Deux sujets de satisfaction, malgré tout, pour Gérard Arnault, les MARD (Modes alternatifs de règlement des différends), des solutions confidentielles et rapides destinées à régler un litige équilibré et durable. Et l'APESA (Aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aiguë). « Souvent l'entrepreneur est un homme seul, stressé voire déprimé, en plein burn-out, en difficultés familiales, qui craint le jugement des salariés qu'il est obligé de licencier, l'APESA est à leur écoute, les conseille, leur tend la main ».

Le Tribunal judiciaire pour terminer

Enfin, à 14h30, dans la même salle Voltaire du palais de Justice du Boulevard Limbert, c'était au tour du président du Tribunal judiciaire, Ghani Bouguerra d'entamer la troisième et ultime audience solennelle de rentrée 2023 en présence de la préfète, Violaine Démaret, de la présidente du Conseil départemental de Vaucluse, Dominique Santoni, des personnels civils et militaires qui comptent dans le département, mais aussi de Françoise Pieri-Gauthier, avocate générale à la Cour de cassation qui exerce les fonctions de procureure générale près la Cour d'appel de Nîmes et de Florence Galtier, procureure de la République d'Avignon.

Il a commencé par une citation latine : « Vanitas vanitatum et omnia vanitas (Vanité des vanités, tout est

Ecrit par le 1 février 2026

vanité), nous courons derrière les honneurs, l'argent, la gloire, le pouvoir, en vain. Nous devons replacer l'humain au centre de tout. » Lui qui est installé à Avignon depuis 7 ans et s'apprête à passer la main après quelques problèmes de santé, se demande : « Le juge devient-il un conciliateur, un médiateur ? La future Cour criminelle sera-t-elle digitale, exclura-t-elle le peuple ? »

9 nouveaux avocats au Barreau d'Avignon

Le président du Barreau d'Avignon, Jean-Maxime Courbet saluera l'arrivée de 9 nouveaux confrères, de jeunes avocats en précisant que « Le Barreau s'est investi en dehors des prétoires pour que le droit vive, soit accessible. Avec des consultations gratuites auprès des contribuables pour les aider à remplir leurs déclarations d'impôts, auprès de l'Association d'aide aux victimes. Ils participent à 'SOS Enfants', aux Colloques 'Droit et Théâtre' du Festival d'Avignon, aux Rencontres de l'Eloquence chaque année, en octobre, au Théâtre du Chêne Noir et à Châteaublanc au dernier Cheval passion pour évoquer les droits de l'animal et les contrats des artistes équestres. »

Il a conclu en disant : « Nous devons rester un outil et non devenir une forme de dogme, de solution-miracle qui éloignerait les avocats des justiciables. Nous privilégions l'humain. Notre rôle qui érige en vertu cardinale de notre profession l'humanité nous oblige plus qu'il nous honore ».



Florence Galtier, procureure de la République d'Avignon.

Une Justice au bord de la déflagration ?

Enfin, la Procureure de la République d'Avignon, Florence Galtier a pris longuement la parole en évoquant le rapport Sauvé : « Deux constats en résultent : celui d'une justice au bord de la déflagration

Ecrit par le 1 février 2026

et la nécessité de tenir malgré tout, dans l'attente de moyens qui nous seront octroyés, mais qui ne peuvent être immédiats ». Elle ajoute : « Une évolution doit attirer notre attention : le nombre de PV reçus au Parquet est en baisse de 2 000 procédures, en revanche le nombre d'affaires 'poursuivables' a grimpé de 6 382 en 2021 à 8 140 en 2022. Ce double écart démontre les effets de la dématérialisation, la réactivité et l'efficacité du travail mené par les services d'enquête. Les comparutions immédiates sont passées de 352 à 415, mais le tout-carcéral n'est pas une fin en soi, une politique pénale cohérente se doit de prévenir la récidive ».

Augmentation du taux de réponse pénale

La Procureure de la République cite ensuite Churchill : 'Agissez comme s'il était impossible d'échouer'. Elle précise : « Le taux de réponse pénale a augmenté de 89% à 97%. Nous le devons à ces gens courageux morts pour le devoir, pour nous protéger. Avignon est à jamais marquée par le meurtre d'Eric Masson, le 5 mai 2021. Cette plaie ne sera jamais refermée. Notre ressort a connu une recrudescence des violences liées aux trafics de drogue, 3 morts à Avignon en un mois, 9 homicides et tentatives au cours de règlements de compte en tout en 2022 en Vaucluse. »

Elle évoque une autre lutte à l'horizon : contre les atteintes à l'environnement. « Une politique pénale, graduée et systématique a été mise en œuvre, des instructions ont été données pour les délits les plus graves en utilisant des pièges-photos pour les dépôts sauvages. » La lutte contre les violences intra-familiales a aussi été évoquée. « Toutes les demandes font l'objet d'une réponse immédiate via une boîte mail dédiée, 50 téléphones 'Grave danger' et 6 bracelets 'anti-rapprochement' ont été mis à disposition. »

Traque systématique contre les trafiquants et les consommateurs de drogue

La traque contre les trafiquants et les consommateurs de drogue sera menée systématiquement et sans relâche. « Leur ingéniosité est sans limite puisque certains points de deal commencent à poindre sur le toit des cités mais nous ne céderons pas. Fin-janvier, nous ferons une série de contrôles sur l'ensemble des quartiers chauds de la Cité des Papes pour démanteler cette économie souterraine. »

Florence Galtier conclut : « La criminalité s'est aggravée. Cette augmentation a été consacrée par la classification des juridictions puisque la ville d'Avignon est passée du groupe 3 au groupe 2, comme Nîmes ou Valence. J'espère donc que nos effectifs seront étoffés pour l'éradiquer ».

Ecrit par le 1 février 2026



Avignon : le Tribunal de Commerce cherche des juges passionnément

Ecrit par le 1 février 2026



Deux chiffres expliquent cette nécessité absolue : seulement 35 juges sont en fonction pour 10 000 dossiers vauclusiens à gérer chaque année. Des décisions qui concernent les litiges entre commerçants, eux et leurs clients : les cessations de paiement, les dissolutions, les redressements et liquidations judiciaires... Mais aussi la mise à jour des registres du commerce : créations de sociétés, radiations, faillites, modifications de statuts et dépôts de comptes annuels.

Une fonction extrêmement enrichissante

Pour Gérard Arnault, le président du [Tribunal de Commerce d'Avignon](#), qui a succédé en décembre 2017 à Jacky Cyrille, « La fonction de juge est extrêmement gratifiante intellectuellement et humainement, mais totalement bénévole et elle nécessite une grande disponibilité de temps. » En plus d'une formation initiale puis continue, puisque les lois changent en permanence, il faut étudier les dossiers, assister aux audiences et rédiger les jugements en disant le droit, tout cela demande un véritable investissement.

Pour être candidat au poste de juge, il faut remplir nombre de conditions : avoir au moins 30 ans, un casier judiciaire vierge, être depuis au moins 5 ans commerçant et inscrit sur les listes électorales des chambres de commerce et d'industrie et chambres des métiers et de l'artisanat, chef d'entreprise ou cadre en activité comme à la retraite. A contrario, pour éviter les conflits d'intérêts, le mandat de juge est incompatible avec celui de conseiller des prudhommes, les professions d'avocat, notaire, huissier de

Ecrit par le 1 février 2026

justice, greffier, administrateur judiciaire ou enfin élu (député, maire, conseiller municipal, départemental et régional). Le 1er mandat est de 2 ans, les suivants sont de 4, les juges peuvent être élus pour 5 mandats successifs dans un même tribunal et la limite d'âge est de 75 ans.



Gérard Arnault, président du [Tribunal de Commerce d'Avignon](#), depuis décembre 2017.

Déontologie et indépendance

Evidemment, la déontologie est un devoir absolu puisque les juges prêtent serment et exercent leur fonction en toute indépendance, dignité, impartialité, intégrité et probité. Ils sont astreints au devoir de réserve et au secret professionnel. Non seulement, ils sont 100% bénévoles mais en plus, ils doivent financer le costume qu'ils portent lors des audiences : la robe noire à grandes manches et revers de velours qui coûte 800€, plus la toque et la cravate blanche. « A ce niveau-là, ce n'est plus du bénévolat, c'est carrément du mécénat ! » commente le président dans un large sourire.

« Ne pas attendre l'insurmontable. »

Ecrit par le 1 février 2026

Mais ce qui anime viscéralement les juges, c'est la passion d'être utiles. « On a des scènes à la Zola, parfois, lors des audiences, avec des situations dramatiques de chefs d'entreprises au fond du trou, ruinés. C'est ce qu'on appelle les '3D' : dépôt de bilan, dépression, divorce. Un trio infernal. Pour humaniser la situation, nous avons [l'Apesa](#) (Aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aigüe) qui offre 5 consultations de soutien gratuites aux patrons sujets à la dépression », explique Gérard Arnault.

Et il insiste : « il faut que les entrepreneurs qui ont des soucis financiers n'attendent pas l'insurmontable, qu'ils viennent nous voir rapidement, qu'ils anticipent pour qu'en ensemble on trouve des solutions. Leur entreprise, c'est leur vie, celle de leur famille, tout en dépend. Tout en appliquant le Droit, nous devons aussi les écouter avec notre cœur, avec empathie, pour qu'ils ne se sentent pas seuls dans la tempête, qu'ils tiennent le coup et sortent la tête de l'eau. »

Pas de raz de marée de faillites en Vaucluse

Evidemment, les deux ans que nous venons de passer, crise sanitaire, confinement, paralysie de l'économie auraient pu avoir des conséquences sur le Tribunal de Commerce d'Avignon. Et bien non : « on n'a pas assisté à un tsunami de dépôts de bilans et une vague des faillites n'a pas déferlé sur le Vaucluse » constate Gérard Arnault. « Fin avril 2022 on a retrouvé le rythme d'avant-Covid, les procédures ont été particulièrement efficaces, les PME ont été mises sous perfusion et les PGE (Prêts garantis par l'Etat) ont été multipliés, on a prêté assistance aux patrons, on les a soutenus au maximum. » Le quoi qu'il en coûte a très bien fonctionné.

De nombreuses entreprises aidées durant la crise du Covid

D'ailleurs le 'Bilan de l'activité du comité départemental de sortie de crise' publié le 3 juin dernier le prouve. Entre septembre 2021 et mai 2022, il a accompagné 503 entreprises dans le secteur de la construction, du commerce, de l'hôtellerie et restauration principalement. Le dispositif PGE, pour améliorer la trésorerie des entreprises a été prolongé jusqu'au 30 juin. En France, il s'élève à 143 milliards d'euros pour 699 401 entreprises, dans la région à 11,8 milliards d'euros pour 76 000 PME et dans le Vaucluse à 1,08 milliard d'euros pour 8 147 entreprises. En détails pour notre département, cela donne, selon la Direction générale des finances publiques (DGFIP) : 304M€ pour le commerce, 183M€ pour l'industrie manufacturière, 96M€ pour la construction et le BTP, 87M€ pour l'hébergement et la restauration.

Autre chiffre, celui de la démographie des entreprises : le nombre de naissances de nouvelles sociétés, celles immatriculées en 2022 s'élève à 2 189 (1 724 fin 2019) donc en hausse (il s'agit souvent d'entreprises individuelles, d'autoentrepreneurs), les radiations à 1 401 (1 350 fin 2019, soit -13,61%). Les procédures collectives sont inchangées (157), et le chiffre d'affaires global est passé de 5,975 milliards d'euros début 2019 à 6,68 milliards d'euros début 2022, soit une progression de +6,25%. Sur la même période, les investissements ont grimpé de 371M€ à 397M€.

Rendre justice : un honneur et une responsabilité

Le président du Tribunal de commerce s'inquiète néanmoins pour plusieurs secteurs : celui du BTP avec l'augmentation du prix des matières premières (acier, bois, ciment, verre, papier). Concernés également l'hébergement et le tourisme. « On a noté une demande de +51% de réservations dans le Vaucluse, mais elles concernent uniquement les gîtes ruraux. Dans les hôtels et restaurants, les patrons s'arrachent les

Ecrit par le 1 février 2026

cheveux pour trouver du personnel ».

Si ce regard sur le mandat de juge vous a donné envie de postuler, si vous remplissez les conditions, si vous êtes prêt à jeter plus qu'un coup d'œil sur les 3 693 pages du Code du Commerce, les 3 095 pages du Code Civil et les 3 257 pages du Code de Procédure civile (tous édités chez Dalloz) et surtout si vous avez l'envie, l'énergie, le temps de vous y consacrer pour aider les autres, envoyez votre candidature et votre CV à p.tco-avignon@justice.fr.

La fonction bénévole de juge est un engagement citoyen où le bon sens doit accompagner le droit. Et comme le précise le guide d'accès à la fonction de juge : « Rendre la justice est un honneur mais aussi une responsabilité grave dont les dimensions humaine, économique et sociale ne doivent jamais être perdues de vue ».

Contacts : prevention@greffe-tc-avignon.fr

www.greffe-tc-avignon.fr

2, boulevard Limbert. Avignon. 04 90 14 31 82

Le tsunami des défaillances d'entreprises n'a pas eu lieu en 2021

Ecrit par le 1 février 2026

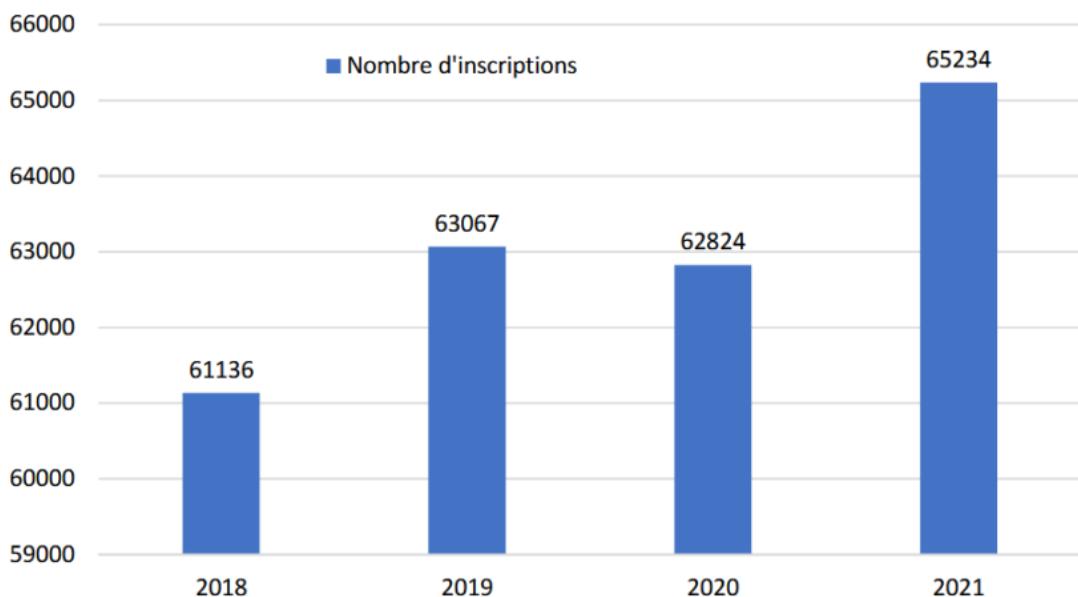


Alors que de nombreuses incertitudes pesaient sur l'année 2021, le bilan de l'année écoulée pour l'activité du tribunal de commerce n'a pas été si mauvais qu'attendu. Avec 65 234, le nombre d'immatriculation des entreprises au RCS (Registre du commerce et des sociétés) n'a jamais été aussi élevé en Vaucluse (voir graphique ci-dessous). Par ailleurs, entre 2020 et 2021, le nombre des immatriculations (6 684) a progressé de +29,48%. Un chiffre qui compense largement la hausse des radiations (2 058) s'élevant à +7,24%.

Ecrit par le 1 février 2026

Registre du commerce et des sociétés (RCS)

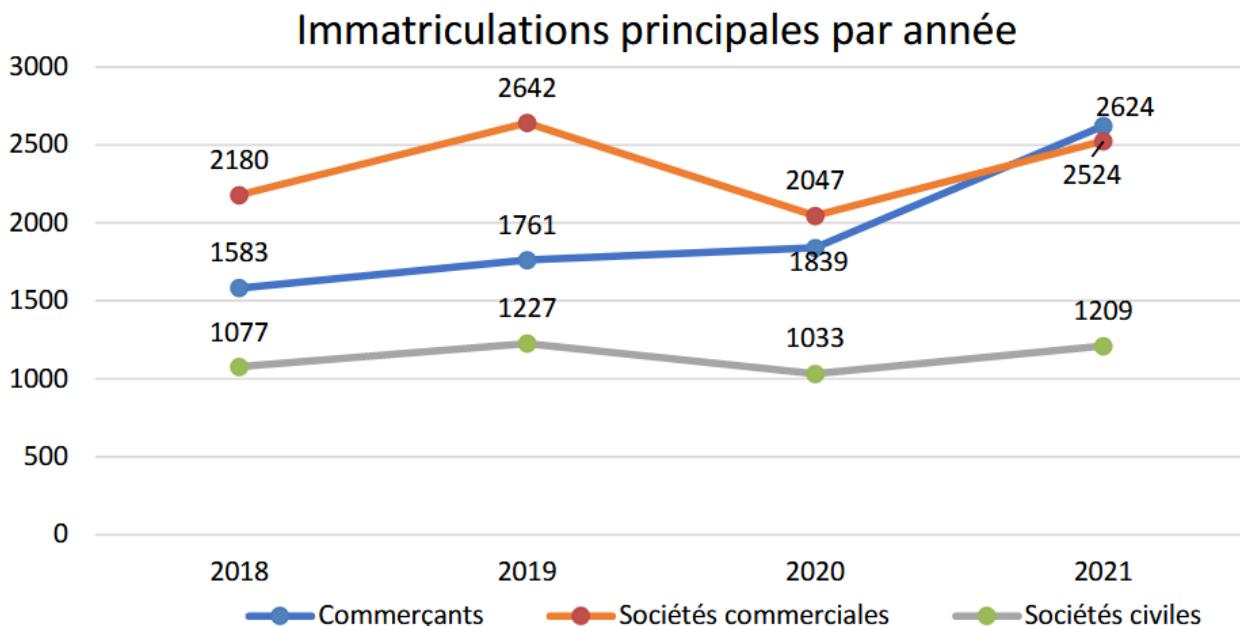
Entreprises inscrites dans le département de Vaucluse :



« Malgré l'accélération de la crise sanitaire, je peux aujourd'hui vous dire que le scénario noir du tsunami des défaillances d'entreprises ne s'est pas réalisé en 2021 », s'est félicité Gérard Arnault, président du Tribunal de commerce d'Avignon lors de la dernière audience solennelle de rentrée qui vient de se tenir au palais de justice de la cité des papes.

« Les chiffres sont éloquents au niveau local comme au niveau national, poursuit Gérard Arnault. Pour notre juridiction le nombre d'ouvertures de défaillances d'entreprises est pratiquement stable en 2021 par rapport à 2020, année qui était déjà en recul de 24%, par rapport à la situation avant la crise de 2019. »

Ecrit par le 1 février 2026



Ne pas crier victoire trop vite

« L'année 2021 est maintenant terminée, explique le président du Tribunal de commerce. Il y a environ 2 mois les signaux sanitaires étaient encourageants et nous pensions tous terminer l'année de manière apaisée et avec une sérénité économique retrouvée. Force est de constater que l'apaisement espéré n'est pas au rendez-vous, que la crise sanitaire est plus que jamais d'actualité et que la désorganisation des entreprises ajoutée à celle des services publics devient un souci quotidien pour leurs dirigeants. »

« En fin d'année, face à l'accélération de la crise sanitaire il s'est avéré nécessaire de soutenir les entreprises impactées. Pour répondre à ce besoin les pouvoirs publics ont mis en place et prolongé des dispositifs d'aide. Je m'en réjouis en espérant qu'elles seront suffisantes pour limiter l'impact financier des contraintes sanitaires qui pèsent lourdement sur les activités liées au tourisme vauclusien notamment. »

Ecrit par le 1 février 2026

Rang	N-1	VILLE	Total	Ratio 84
1	=	AVIGNON	1415	19,57 %
2	+ 1	CARPENTRAS	396	5,48 %
3	+ 1	CAVAILLON	342	4,73 %
4	-2	ORANGE	333	4,61 %
5	=	ISLE-SUR-LA-SORGUE	327	4,52 %
6	=	PERTUIS	277	3,83 %
7	+ 1	SORGUES	248	3,43 %
8	- 1	PERNES-LES-FONTAINES	226	3,13 %
9	=	LE PONTET	223	3,08 %
10	Entrant	APT	175	2,42 %

Les 10 communes les plus dynamiques économiquement en stock d'immatriculations en 2021 dans le Vaucluse.

Attention aux effets pervers

Toutefois, les outils destinés à soutenir les entreprises, avec la possibilité de continuer à souscrire un plan garanti jusqu'en juin 2022, ont joué leur rôle. Il ne faut cependant pas que ces mesures engendrent des effets pervers.

« Compenser les effets de la crise est incontestablement une bonne chose mais quand l'économie reviendra à la normale il faudra rembourser et plus globalement, toute augmentation de la dette rend plus préoccupante cette hypothèque prise sur le futur », prévient le président Gérard Arnault.

Les dirigeants d'entreprises agissent souvent trop tard

« Les procédures collectives peuvent sauver les entreprises en leur permettant d'étaler leurs dettes antérieures au jugement d'ouverture de la procédure sur une période maximale de 10 ans sans intérêt, rappelle le président du TC d'Avignon. Nous observons aussi que l'ouverture de ces procédures signifie le plus souvent la disparition de l'entreprise dans un délai plus ou moins court. Force est de constater que la plupart des dirigeants qui viennent déclarer la cessation de paiement agissent très majoritairement trop tard alors que leur trésorerie est le plus souvent exsangue. Pour avoir une chance, il faut anticiper. »

	2018	2019	2020	2021	Écart 2020/2021
Sauvegarde	8	7	5	3	- 40 %
Redressement judiciaire	218	151	82	125	+ 52,44 %
Liquidation judiciaire	131	134	38	32	- 15,79 %
Liquidation judiciaire simplifiée	153	131	194	161	- 17,01 %
Rétablissement professionnel	2	0	1	0	/
Résolution de plan	35	37	22	27	+ 22,73 %
Total	547	460	342	348	+ 1,75 %

Les ouvertures de procédures collectives.

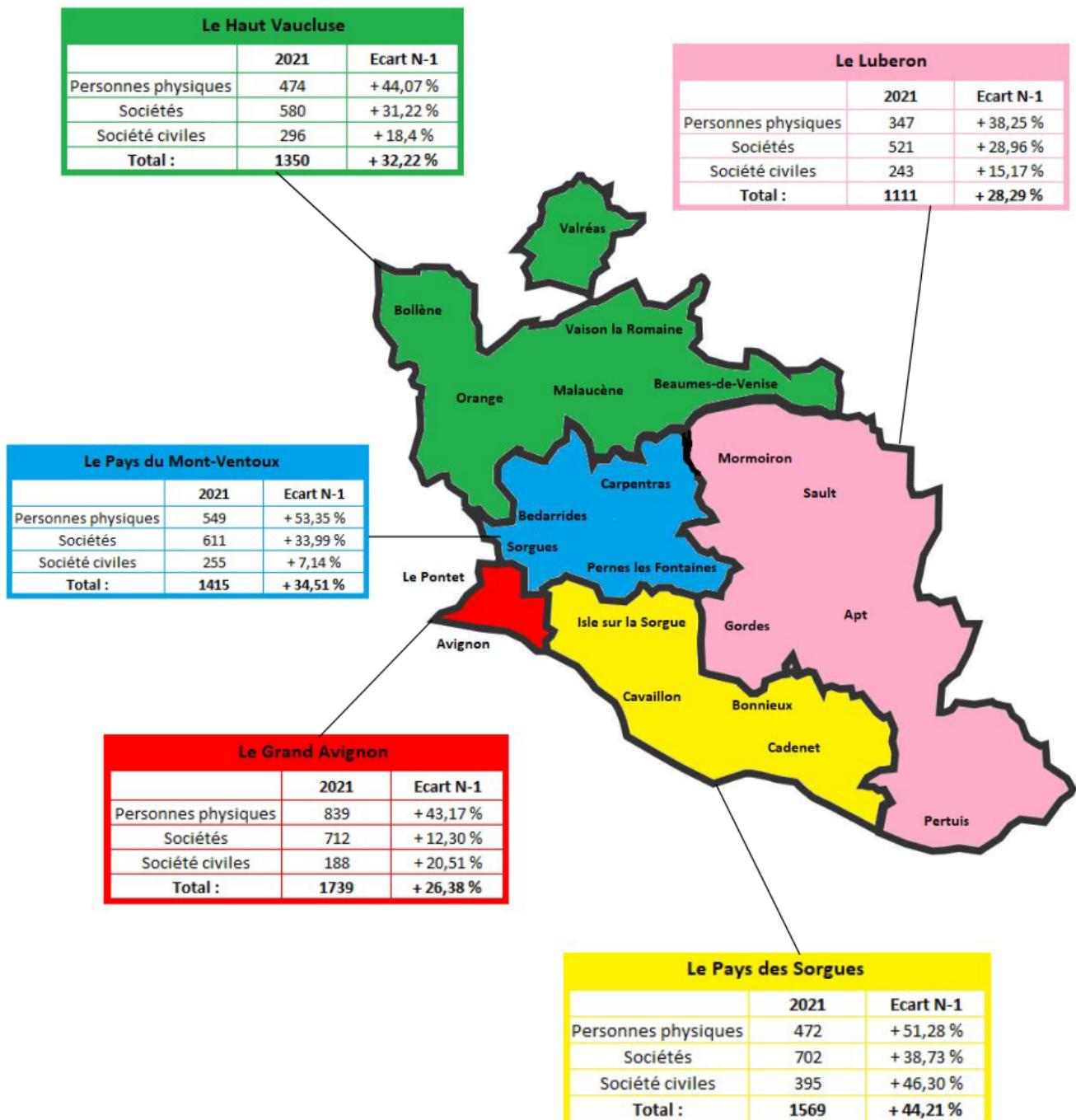
Ecrit par le 1 février 2026

Dans cette logique de sauvegarde, le tribunal de commerce n'a pas chômé en 2021 puisqu'il a réalisé 175 entretiens de prévention (+140% par rapport à 2020) auprès de dirigeants dont les entreprises pouvaient potentiellement être en danger. « Pour cela, nous avons développé des outils numériques permettant d'identifier les signaux faibles d'alerte. »

En revanche, avec 47 dirigeants ayant pris l'initiative d'avoir recours au dispositif de prévention, les attentes sont restées inférieures à celle espérées par le tribunal.

« Nous ne pouvons qu'encourager les chefs d'entreprise à anticiper les difficultés que constitueront fatalement l'accumulation des dettes. Ils peuvent solliciter le juge de la prévention pour obtenir de l'information sur le fonctionnement des procédures amiables comme des procédures collectives et lui demander de l'aide pour trouver une solution adaptée et, dans les situations les plus difficiles, venir se mettre le plus tôt possible sous la protection du tribunal. »

Ecrit par le 1 février 2026



Répartition par intercommunalité des créations d'entreprises en 2021.

Un comité local de sortie de crise

Et Gérard Arnault de saluer la décision du gouvernement de mettre en place un comité local de sortie de crise dans chaque département avec la désignation d'un conseiller spécifique accueillant et orientant les

Ecrit par le 1 février 2026

entreprises en situation de fragilité financière. En Vaucluse, ce dispositif est piloté par Frédéric Deroo, administrateur des finances publiques.

« Cet interlocuteur de confiance respecte un strict cadre de confidentialité, notamment vis-à-vis du secret des affaires et du secret fiscal. Il proposera une solution adaptée et opérationnelle à chaque entreprise, en fonction de sa situation. Il peut notamment mobiliser les outils d'accompagnement financiers mis en place par l'Etat : un aménagement des dettes sociales (Urssaf) et fiscales, complété le cas échéant par un prêt direct de l'Etat en complément des financements bancaires. Il peut aussi s'appuyer sur les services de la médiation du crédit de la Banque de France, de la médiation des entreprises ou orienter les chefs d'entreprise vers les nouvelles procédures de sortie de crise mises en œuvre par les tribunaux de commerce. »

Le dévouement du greffe

Enfin, cette audience solennelle de rentrée a été aussi l'occasion pour le président Arnault de souligner l'activité (voir tableau ci-dessous) et la qualité du travail de l'ensemble du personnel du greffe d'Avignon : « Je veux ici remercier leur dévouement à la cause de la justice commerciale. Leur disponibilité et leur écoute attentive m'est précieuse. »

Et Gérard Arnault d'évoquer « la communauté d'hommes et de femmes qui compose ce tribunal » avec les juges, les greffes mais aussi les administrateurs et mandataires judiciaires, les commissaires-priseurs, les huissiers, les experts judiciaires, les avocats des barreaux d'Avignon et de Carpentras ainsi que les experts-comptables et commissaires aux comptes.

	2018	2019	2020	2021	Écart 2020/2021
<i>Immatriculations</i>	5458	5618	5162	6684	+ 29,48 %
<i>Modifications</i>	13618	10969	14460	15554	+ 7,57 %
<i>Radiations</i>	4296	3816	1919	2058	+ 7,24 %
<i>Mentions d'office</i>	4566	4870	5773	6718	+ 16,37 %
<i>Dépôts d'actes (hors comptes annuels)</i>	31707	21677	16473	14254	- 13,47 %
Total	59645	46950	43787	45268	+ 3,38 %

Tableau d'activité du RCS d'Avignon.

« Optimisme mesuré » pour le tribunal de commerce d'Avignon

Ecrit par le 1 février 2026



Rentrée solennelle pour le tribunal de commerce qui compte dans ses rangs 35 juges consulaires et a procédé en 2019 à l'ouverture de 460 procédures collectives. Un chiffre en baisse mais contrebalancé par une augmentation du nombre d'entrepreneurs en souffrance.

L'ouverture de la rentrée solennelle du tribunal de commerce a été marquée par l'installation de trois nouveaux juges consulaires, élus pour deux ans. Ainsi Denis Borel, Jean-Michel Calleja et Vincent Estienne intègrent le tribunal portant le nombre de juges à 35, répartis au sein de six chambres, plaçant le tribunal de commerce avignonnais au 19e rang des juridictions commerciales. En 2019, 5 024 décisions tous contentieux confondus ont été rendues. 460 procédures ont été ouvertes (contre 547 en 2018), parmi lesquelles 7 sauvegardes, 134 liquidations judiciaires, 131 liquidations judiciaires simplifiées et 151 redressements. Des procédures qui ont concerné 946 salariés (835 en 2018) pour un chiffre d'affaires global de 140,371M€ (contre 110M€ en 2018). Une baisse de 15% dans l'ouverture des procédures qui invite toutefois à un « optimisme mesuré » comme l'a souligné le procureur de la République d'Avignon car « si les procédures ont été moins nombreuses que l'année précédente, les entreprises en difficulté représentent plus de salariés et un chiffre d'affaires plus important. »

■ L'importance de la prévention

Ecrit par le 1 février 2026

De son côté, le président du tribunal de commerce Gérard Arnault a insisté sur l'importance du rôle et de l'efficacité de la prévention. « Bien trop de chefs d'entreprise qui se retrouvent en difficulté tardent avant de prendre conseil auprès du tribunal » a souligné le président, rappelant à l'auditoire que « trois juges du tribunal dont moi-même pouvons recevoir dans la confidentialité et gratuitement les chefs d'entreprise en difficulté pour leur apporter une écoute et une orientation à leurs besoins. »

En 2019, seulement 116 entretien confidentiels ont eu lieu contre 168 en 2018. Quant au dispositif APESA (Aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aiguë) mis en place par le tribunal de commerce d'Avignon en 2017, il comptabilise une hausse de 15% confirmant l'augmentation du nombre d'entrepreneurs en souffrance.

■ Le défi du numérique

Durant son audience, le président a évoqué l'avenir du tribunal, un avenir qui passe nécessairement par le défi du numérique. « Demain de nouvelles ressources issues du numérique seront à la disposition de tous les acteurs de la chaîne judiciaire pour une justice plus rapide et efficace. Il me revient de préparer notre institution pour que le numérique serve la justice et le contribuable. » Et de citer en exemple le lancement en avril dernier du premier tribunal digital, un portail d'accès en ligne à la juridiction commerciale où les greffiers offrent aux justiciables la possibilité de consulter à tout moment leurs dossiers et procédures en toute transparence.

Ecrit par le 1 février 2026

Première rentrée solennelle pour le tribunal judiciaire de Carpentras

Né de la fusion des tribunaux de grande instance (TGI) et d'instance (TI), le tribunal judiciaire de Carpentras vient d'effectuer sa première audience solennelle. Deux nouveaux fonctionnaires ont été nommés, il s'agit d'Alexandre Constant, substitut du procureur, et d'Anne-Charlotte Hoffmann, nouvelle directrice principale des services de greffe judiciaire. Malgré quelques perturbations provoquées par la grève des avocats qui protestent contre la réforme de leur système de retraite, la présidente du tribunal Valérie Baudrillard a ainsi résumé l'année 2019 : « Une année de défis avec l'application de la réforme qui a donné lieu à une réorganisation territoriale mettant fin à la terminologie TGI et TI pour officialiser celle de tribunal judiciaire qui intègre aussi le tribunal de proximité basé à Orange. » Parmi les chantiers évoqués pour 2020, la poursuite de la transformation numérique de la justice, l'inauguration d'un nouveau PAD (Point d'accès au droit) à Valréas mais aussi la lutte contre les violences conjugales avec la mise en place prochaine d'un nouveau comité de pilotage installé dans la juridiction.

Rentrée sous haute tension au nouveau tribunal judiciaire d'Avignon

Pour sa première rentrée solennelle, le tribunal judiciaire d'Avignon a été le théâtre de la colère des avocats en grève contre la réforme des retraites. Durant sa prise de parole, le procureur adjoint d'Avignon, Olivier Couvignou (qui remplace Philippe Guémas en convalescence), a déclaré que le contexte actuel de la grève, qui conduit aux renvois des affaires, serait, en cas de poursuite prolongée du mouvement, « dévastatrice pour la continuité des services publics ». Il a par ailleurs affirmé que la délinquance, qu'il s'agisse des cambriolages et vols aggravés ou des violences aux personnes, a augmenté durant l'année 2019 avec, en point d'orgue, la drogue, « véritable fléau provoquant une croissance considérable du narco-banditisme à l'origine des onze assassinats ou tentatives de meurtre qui ont eu lieu au cours de l'année 2019. »

Ecrit par le 1 février 2026

Une nouvelle présidente aux prud'hommes d'Avignon

Lors de son audience solennelle, le tribunal des prud'hommes a présenté sa nouvelle présidente. Il s'agit de Stéphanie Gros, 42 ans, élue par le collège des salariés pour une année. Elle succède à Sylvie Brès, qui avait été élue par le collège des employeurs. Siégeant au conseil des prud'hommes depuis 2008, Stéphanie Gros est supervisrice en télésurveillance chez la Delta security solution, société basée en Courtine à Avignon.